

Règlement d'Ordre Intérieur

Aide-Alcool

Objet de l'association

- Assurer une pratique d'aide en ligne via la constitution d'un réseau de thérapeutes par les institutions promotrices, le Centre Alfa et l'ASBL Le Pélican.

Sécurité et accès au compte

- Les thérapeutes en ligne engagés sur le projet d'aide en ligne assurent les consultations en ligne via leur identifiant personnel. En aucun cas ils ne peuvent utiliser la session d'un autre thérapeute en ligne ou donner leurs identifiants à un collègue.
- Chaque thérapeute en ligne veille à la sécurisation de son compte utilisateur (ordinateur avec mot de passe, mot de passe à l'ouverture de session, ne pas quitter la pièce en laissant sa session ouverte, etc.)

Conditions de travail

- Le thérapeute en ligne doit être dans de bonnes conditions physiques et mentales pour assurer ses consultations (à titre d'exemple : dans une pièce calme, sans autre activité à côté, avec une bonne connexion internet, en ayant pris ses dispositions pour ne pas être dérangé durant la durée de l'entretien)

Echanges avec la coordination aide-alcool.be

- Le thérapeute en ligne informe régulièrement la coordination du site de ses disponibilités pour prendre de nouveaux patients. Ceux-ci seront attribués par la coordination en charge des attributions de nouveaux patients.
- De même, le thérapeute en ligne informe suffisamment tôt la coordination de ses congés ou de ses congés maladies. Il préviendra la coordination ainsi que ses patients s'il est en état de le faire. Dans le cas contraire, l'institution partenaire qui l'engage informera la coordination de son absence et celle-ci se chargera de prévenir le patient. Les suivis en ligne sont prolongés d'autant de semaines (seulement pour les absences imputables au thérapeute).
- Toute demande de changement d'horaire doit être réalisée suffisamment tôt et est adressée à la coordination du site.
- Chaque thérapeute en ligne doit compléter ses statistiques de suivi dans un fichier Excel comme expliqué lors de la formation.
- En cas de problème avec un patient, le thérapeute en ligne peut en parler lors de la prochaine supervision ou en cas de besoin, il est invité à contacter la coordination du réseau.

Suivi du patient

- Les suivis en ligne sont prévus pour une durée classique de 12 semaines. Ils peuvent être étendus à 16 semaines lorsque cela s'avère nécessaire.
- Le thérapeute en ligne est tenu de rester vigilant par rapport à sa boîte mail aide-alcool dans les heures ouvrables du site (à titre d'exemple, pour valider une proposition de rendez-vous ou relancer un patient qui a manqué un rendez-vous).
- Les suivis de patients ne se font pas par mails mais uniquement par chats.
- Les mails sont réservés à la prise de contact, la proposition de nouveaux rendez-vous, la relance de suivi, les informations techniques ou de fonctionnement du programme.

- Le thérapeute en ligne est chargé de réaliser les orientations vers le réseau de soins classiques lorsque cela s'avère nécessaire, en fin de suivi ou sur demande du patient.
- Un thérapeute en ligne qui a réalisé le suivi d'un patient en ligne est autorisé à poursuivre le travail thérapeutique en face à face avec ce même patient si le celui-ci en formule la demande et si cela s'inscrit logiquement dans une continuité de soins et de prise en charge. Le thérapeute en ligne veillera cependant à aborder avec le patient ce que sous-tend ce passage du virtuel au réel, et à ramener la situation en intervision aide-alcool si cela s'avérait nécessaire.
- Un patient qui a déjà été suivi en ligne a la possibilité de reprendre un nouveau suivi en ligne après une période d'interruption de 3 mois.

Cessation de l'activité

- Si un thérapeute en ligne n'est plus engagé par l'institution partenaire ou que l'institution partenaire décide, volontairement ou non, de se retirer du projet, tous deux en informent directement les institutions promotrices qui changeront les données de connexion du thérapeute en ligne en question. Les patients seront alors transmis à un autre thérapeute en ligne. La passation se fera dans les meilleures conditions.

Révision

Ce règlement d'ordre intérieur pourra être soumis à révision de la part des institutions promotrices, moyennant un avertissement et une nouvelle signature de la part des institutions et thérapeutes en ligne partenaires du réseau.

Fait à _____, le _____ en 4 exemplaires.

Signatures, précédées de la mention « lu et approuvé »

Pour le Pélican,
Laurence GENIN, Directrice

Pour le Centre ALFA,
Catherine DUNGELHOEFF, Directrice

Pour l'institution partenaire,

La direction

Le thérapeute en ligne